

Merci de **n'inscrire que les personnes concernées par les chenilles du chêne.**

(Pour la chenille processionnaire du pin – qui se traite à l'automne, vous recevrez en avril les documents nécessaires).

A l'attention des Mairies de Loire Atlantique

Grandchamp des Fontaines,
Le 30 mars 2017

Madame, Monsieur le Maire,

Afin de protéger les habitants de votre commune des risques sanitaires que ces chenilles urticantes et allergisantes peuvent provoquer, nous vous proposons d'organiser une campagne de lutte collective contre la **chenille processionnaire du chêne**, comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant.

Il s'agit d'une lutte biologique, par pulvérisation de Bacille de Thuringe sur les arbres infestés, chez les personnes préalablement inscrites auprès de vos Services.

Pour cela, nous vous adressons, via le lien [Lien documents processionnaires du chêne](#)

Tous les documents nécessaires, à savoir :

1. Une fiche protocole qui reprend les différentes étapes à suivre pour vos services secrétariat et accueil
2. Une affiche de communication (pour affichage et site internet)
3. Un article à diffuser dans vos publications
4. Le modèle d'arrêté municipal
5. Le modèle de fiche d'inscription (**à nous retourner pour le 28 avril au plus tard**)
6. La fiche biologie de la chenille Processionnaire du chêne
7. Ce même courrier

Si des inscriptions sont prises, vous aurez à émettre un arrêté municipal pour encadrer cette lutte.

Vous n'avez pas d'autres démarches à effectuer : la FDGDON44 avertira individuellement chaque personne inscrite de la période prévue pour l'intervention et lui adressera, une fois le traitement réalisé, la facture.

Vous n'avez aucune charge financière à supporter, sauf dans le cas où vous souhaiteriez une intervention sur vos espaces verts ou la prise en charge des traitements effectués chez les particuliers.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous portez à nos actions, et espérant vous apporter pleine satisfaction,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en nos sentiments dévoués.

Le Président
Alain COLAS

